

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1724

présenté par

Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Valentin, M. Viry, M. Vatin, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin,
M. Ray, M. Descoeur, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brigand et Mme Serre

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« 3° *bis* Le revenu de tous les acteurs du secteur agricole, par une rémunération juste et décente de leur travail ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs souhaitent que soit reconnu à leur juste valeur le travail qu'ils réalisent au quotidien. Leur investissement sans relâche, en énergie, en temps et en capital implique qu'ils soient rémunérés à la hauteur de la qualité de leur production, du risque qu'ils supportent et des contraintes qu'ils acceptent.

L'augmentation du prix des intrants, l'inflation, le coût de l'énergie, les aléas climatiques ainsi que les retards de paiement des DPB soumis à éco-régime ont montré que les politiques publiques actuelles ne sont pas à la hauteur de la protection nécessaire du revenu des agriculteurs.

Cet amendement vise donc à inclure dans les objectifs poursuivis par les politiques publiques la nécessité de préserver et améliorer le revenu des acteurs du monde agricole. Aucun agriculteur ne souhaite seulement vivre de primes. La rémunération décente des différentes productions est indispensable à son attractivité, principal levier pour inciter les jeunes à s'installer et permettre ainsi le renouvellement des générations. Sans revenu, pas d'installation.

